

Le voile islamique n'est pas un signe religieux, mais c'est un outil de contrôle de toute la société. Par Beate

écrit par Beate | 10 mars 2015



« Porter le voile est en effet un acte paradoxal de liberté individuelle, en tant qu'il correspond à l'exercice des libertés constitutionnelles de conscience et de culte. » dit [Nicolas Gardères](#).

NON.

Madame Chahla Chafiq parle des enjeux du port du voile et de la Liberté. Dire « Ma liberté est de choisir le voile » est un contre-sens car la Liberté ne peut pas être un produit de consommation que nous utilisons à notre convenance. Les mots

doivent être compris avant d'être utilisés, nous devons retourner à la source des mots. Lorsque le sens du mot Liberté est compris, il est impossible de revendiquer les signes d'une idéologie totalitaire au nom de la Liberté. <https://www.youtube.com/watch?v=yWOTXcLy-gg>

« Or, c'est précisément parce que l'Université est un lieu d'exercice extrêmement large, le plus large possible, des libertés individuelles, que l'interdiction du port du voile y serait profondément scandaleuse. »

NON.

L'interdiction du port du voile est vital pour la sécurité des jeunes filles et jeunes femmes non-musulmanes ainsi que pour les musulmanes non-voilées.

Pour les musulmans le port du voile islamique est soi-disant un signe de "modestie" et par la soumission aux lois de l'Islam les femmes voilées sont des femmes respectables, ce qui implique que les femmes non-voilées ne sont pas respectables, donc pas respectées par les musulmans.

Le voile islamique n'est pas un signe religieux, mais c'est un outil de contrôle de toute la société. Le voile islamique est un outil totalitaire de ségrégation de la société; ségrégation des genres mettant les femmes au rang d'inférieures, ségrégation entre des purs (les musulmans) et des impurs (les non-musulmans).

Beate